

## Compte rendu de la séance du 11 avril 2023

Secrétaire(s) de la séance:

Pascal COURDESSE

### Ordre du jour:

- Vote taxes directes locales
- Vote budget primitif 2023
- Validation devis rénovation logement bourg
- Commission de contrôle des listes électorales

Questions diverses

### Délibérations du conseil:

#### Vote taxes directes locales ( DE 038 2023)

M. le Maire expose à l'assemblée que préalablement au vote du budget primitif 2023, il convient de déterminer les taux des taxes locales à appliquer pour l'année 2023.

M. le Maire propose le principe de ne pas augmenter la pression fiscale. Les taux pour 2023 seraient ainsi les suivants :

- Foncier bâti = **28 %**
- Foncier non-bâti = **45,40 %**
- Taxe habitation sur les résidences secondaires = **10,21 %**
- CFE = **15,88 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité**

Article 1 : de voter les taux d'imposition pour l'année 2023 de la façon suivante :

TAXES	Taux d'imposition 2023
Foncière (bâtie)	28
Foncière (non bâtie)	45.40
Taxe habitation résidence 2daire	10.21
CFE	15.88

Article 2 : de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 10**

**Abstentions : 0**

<b>Contre : 0</b>	<b>Ne prend pas part : 0</b>
-------------------	------------------------------

### Vote budget primitif 2023 ( DE 039 2023)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 et suivants,

Vu la présentation du projet du budget primitif de l'année 2023 établi en conformité avec la nomenclature M57,

LE CONSEIL décide, à l'unanimité

Article unique : d'adopter le budget primitif 2023 de la commune de Vaylats arrêté en dépenses et recettes comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>Dépenses en €</b>	<b>Recettes en €</b>
Crédits votés au titre du présent budget	267 853,65	182 281,00
023 Virement à la section d'investissement	150 000,00	0,00
Restes à réaliser de N-1	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 (si déficit)	235 572,65 (si excédent)
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>417 853,65</b>	<b>417 853,65</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>Dépenses en €</b>	<b>Recettes en €</b>
Crédits votés au titre du présent budget	303 655,48	60 608,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	150 000,00
Restes à réaliser de N-1	42 000,00	0,00
001 Solde d'exécution reporté	0,00 (si négatif)	135 047,48 (si positif)
<b>TOTAL Investissement</b>	<b>345 655,48</b>	<b>345 655,48</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>763 509,13</b>	<b>763 509,13</b>

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>Ne prend pas part : 0</b>

### Validation devis rénovation logement bourg ( DE 040 2023)

M. le maire rappelle à l'assemblée que le logement du bourg situé 82 rue de l'église est en cours de rénovation.

Afin d'assurer la continuité de ce projet de rénovation, il convient de délibérer sur les devis suivants :  
M. le maire fait lecture des devis reçus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : de valider les artisans/entreprises comme suit :

LOT	ENTREPRISE/ ARTISAN	N° de DEVIS	MONTANT EUROS HT	MONTANT EUROS TTC
<i>Plomberie/Chauffage</i>	<i>SIDV</i> (fournitures consommables raccordement/plomberie)	n° 3952578 du 03/04/2023	€ 663.58	€ 796.30
<i>Plomberie/Chauffage</i>	<i>SIDV</i> (fournitures consommables raccordement/plomberie)	n° 3943906 du 24/03/2023 annule et remplace le devis 3914079 du 27/02/23	€ 323.29	€ 387.95

Article 2 : de donner tous pouvoirs à M. le maire pour établir ou signer les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

#### Commission de contrôle des listes électorales ( DE 041 2023)

M.le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, la commission de contrôle des listes électorales avait été renouvelée comme suit :

- 1) Désignation du conseiller municipal titulaire : Mme Marie-Blanche DEREUMAUX
- 2) Proposition de désignation du délégué de l'administration titulaire : M. Jean Noel SABATIE
- 3) Proposition de désignation du délégué du tribunal judiciaire titulaire : Mme Patricia CHASTANG

Après envoi de cette proposition à la Préfecture, la commune recevait en date du 3 avril 2023, un mail, nous précisant de prévoir également des suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

Article 1 : de constituer la commission de contrôle des listes électorales comme suit :

- 1) Désignation du conseiller municipal titulaire : Mme Marie-Blanche DEREUMAUX
- 2) Proposition de désignation du délégué de l'administration titulaire : M. Jean Noel SABATIE
- 3) Proposition de désignation du délégué du tribunal judiciaire titulaire : Mme Patricia CHASTANG
- 4) Désignation du conseiller municipal **suppléant** : Mme Nadège RICHER
- 5) Proposition de désignation du délégué de l'administration **suppléant** : Mme Anita GRANDMONTAGNE

6) Proposition de désignation du délégué du tribunal judiciaire **suppléant** : Mme Mariette BRUGIDOU

Article 2 : de donner tous pouvoirs à M le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

### *Questions diverses*

- Motion : journaliste La Dépêche du Midi
- Borne incendie supplémentaire : se renseigner sur l'installation de 2 bornes supplémentaires : 1 au garage et 1 au Mas Vieil
- SDAIL et Département : Appels téléphoniques de M. Gouraud en date du 6/4/23 pour le projet de sécurisation du bourg
- PCS : retour de M. Charrié concernant la mise à jour du PCS
- Dalle béton barnum et installation table de ping-pong : 2 travaux à prévoir en priorité

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 05 minutes.**